

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20050419

Dossier : A-463-04

Référence : 2005 CAF 144

**CORAM : LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE NOËL
LE JUGE SEXTON**

ENTRE :

**APOTEX INC. et
BERNARD CHARLES SHERMAN**

**appelants
(demandeurs/défendeurs reconventionnels)**

et

PHARMASCIENCE INC.

**intimée
(défenderesse/demanderesse reconventionnelle)**

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 19 avril 2005.

Jugement rendu séance tenante à Toronto (Ontario), le 19 avril 2005.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE EN CHEF RICHARD

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20050419

Dossier : A-463-04

Référence : 2005 CAF 144

**CORAM : LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE NOËL
LE JUGE SEXTON**

ENTRE :

**APOTEX INC. et
BERNARD CHARLES SHERMAN**

**appelants
(demandeurs/défendeurs reconventionnels)**

et

PHARMASCIENCE INC.

**intimée
(défenderesse/demanderesse reconventionnelle)**

**MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 19 avril 2005)**

LE JUGE EN CHEF RICHARD

[1] Il s'agit de l'appel d'un jugement du juge Blais rendu le 31 août 2004 (2004 CF 1198) confirmant la décision de la protonotaire Aronovitch rendue le 20 avril 2004 qui rejetait la requête des appelants visant à obliger le représentant de l'intimée à répondre à certaines questions qui lui avaient été posées lors de l'interrogatoire préalable.

[2] Nous sommes d'avis que le juge de la Cour fédérale n'a pas commis d'erreur de droit ou de toute autre nature justifiant l'intervention de notre Cour.

[3] Il a d'abord estimé que la décision ne soulevait pas de question déterminante quant à l'issue de la cause. Il a ensuite conclu que la protonotaire n'avait pas appliqué de principe de droit erroné ni mal apprécié les faits dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire.

[4] Par conséquent, l'appel sera rejeté avec dépens.

)

J. Richard

Juge en chef

Traduction certifiée conforme
Christiane Bélanger, LL.L.

)

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-463-04

INTITULÉ : APOTEX INC. et
BERNARD CHARLES SHERMAN
Appelants
(Demandeurs/Défendeurs reconventionnels)
et
PHARMASCIENCE INC.
Intimée
(Défenderesse/Demanderesse reconventionnelle)

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : 19 AVRIL 2005

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :
LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE NOËL
LE JUGE SEXTON

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE EN CHEF RICHARD

COMPARUTIONS :

David E. Lederman POUR LES APPELANTS
(DEMANDEURS/DÉFENDEURS RECONVENTIONNELS)

Paula Bremner POUR L'INTIMÉE
(DÉFENDERESSE/DEMANDERESSE RECONVENTIONNELLE)

PROCUREURS AU DOSSIER :

Goodmans s.r.l.
Toronto (Ontario) POUR LES APPELANTS
(DEMANDEURS/DÉFENDEURS RECONVENTIONNELS)

HITCHMAN & SPRIGINGS
Toronto (Ontario) POUR L'INTIMÉE
(DÉFENDERESSE/DEMANDERESSE RECONVENTIONNELLE)